

N° 2023-02-06/06

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 FEVRIER 2023

Objet : Avenant n°1 à la convention de remboursement des charges entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Buc la Zone d'Activités Economiques

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

DATE DE LA CONVOCATION 31-01-2023	L'an deux mille vingt-trois, Le six février à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D’AFFICHAGE 31-01-2023	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINCILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, M. Rémy JOURDAN
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 26 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS
DATE DE LA PUBLICATION 14-02-2023	Absents :

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230214-2023-02-06-06-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

2023-02-06/06 Avenant n°1 à la convention de remboursement des charges entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Buc la Zone d'Activités Economiques

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui prévoit le transfert obligatoire à l'Intercommunalité, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE),

Vu la décision du 20 décembre 2017 du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc autorisant la signature d'une convention avec la commune de Buc pour définir les conditions de mise à disposition de la voirie de la Ville et le remboursement des prestations de services assurées par la ville pour le compte de Versailles Grand Parc dans le cadre du transfert de la ZAE,

Vu la délibération n°2017-05-29_09 du 29 mai 2017 de la commune de Buc approuvant la convention de mise à disposition de la voirie et le remboursement des prestations de service,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de remboursement des charges entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Buc sur la Zone d'Activités Economiques proposé par Versailles Grand Parc,

Considérant que la convention initiale couvrait la période 2017-2021,

Considérant le transfert de la compétence Assainissement à VGP au 1er janvier 2020, la commune de Buc ne supportant donc plus de frais liés à cette compétence depuis cette date,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de remboursement des charges entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Buc sur la Zone d'Activités Economiques prolongeant ladite convention jusqu'en 2027 et supprimant l'assainissement.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de remboursement des charges entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Buc sur la Zone D'Activités Economique Buc prolongeant ladite convention jusqu'en 2027 et supprimant l'assainissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

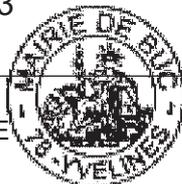
EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 15/02/2023

Buc, le 14 Février 2023

Rendu exécutoire le : 15/02/2023

Le Secrétaire général en préfecture
078-217801174-20230214-2023-02-06-06-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



Le Maire,
Stéphane GRASSET

« Signature électronique »

Grasset

Acte à classer

2023-02-06-06

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-15T15-04-14.00 (MI243202183)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230214-2023-02-06-06-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Avenant 1 à la convention de remboursement des charges
ZAE entre BUC et Versailles Grand Parc

Date de décision : 14/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-02-06-06 Avenant n1 convention ZAE entre VGP et BUC.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Annexe C Avenant 1-
convention remboursement
de charges ZAE.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/02/23 à 15:43

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 14/02/23 à 15:43

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 15/02/23 à 15:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 15/02/23 à 15:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 15/02/23 à 15:09

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 15 février 2023 15:10
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-06

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-06, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230214-2023-02-06-06-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-02-06-06

Objet : Avenant 1 à la convention de remboursement des charges ZAE entre BUC et Versailles Grand Parc

Date de décision : 14/02/2023

Date de transmission : 15/02/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.2. Fiscalité

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>